

Fonds d'assistance au loyer Accord d'assistance au loyer

L'assistance au loyer du Fonds d'assistance au loyer ne peut être fournie sans qu'un accord soit conclu entre l'Agence et le propriétaire. Les paiements d'assistance au loyer ne peuvent être versés qu'à un propriétaire avec qui l'Agence a conclu un accord d'assistance au loyer. Pour calculer le loyer, le loyer doit :

- être équivalent au montant du loyer mensuel du logement
- comprendre tout frais d'occupation requis dans le bail (hors frais de retard et frais pour animal de compagnie)

L'accord d'assistance au loyer conclu avec le propriétaire devra prendre fin et aucun autre paiement d'assistance au loyer sera versé en vertu de l'accord si :

- le participant au programme quitte le logement couvert par le bail du participant au programme ;
- le bail prend fin et n'est pas renouvelé ; ou
- le participant au programme n'a plus droit à l'assistance au loyer.

L'Agence doit verser un paiement à temps à chaque propriétaire conformément à l'accord d'assistance au loyer. L'accord d'assistance au loyer doit contenir les mêmes exigences relatives au paiement, au délai de grâce et aux pénalités pour paiement en retard que le bail du participant au programme. L'Agence est seule responsable du paiement des pénalités pour paiement en retard encourues avec des fonds ne provenant pas de l'OHS.

Cet accord est conclu entre _____ et _____
fournisseur de service propriétaire
au nom de _____
participant/locataire

Compte tenu des avantages et modalités établis dans la présente, LES PARTIES CONVIENNENT QUE :

Le propriétaire et le participant/locataire ont conclu un bail écrit et juridiquement contraignant pour le logement résidentiel suivant :

- Appartement
- Unité en copropriété
- Maison unifamiliale
- Chambre particulière (SRO)

situé(e) au _____
adresse n° d'appartement code postal

Cet Accord d'assistance au loyer entrera en vigueur le _____ e jour du mois de _____ 20____,

et se terminera le _____ e jour du mois de _____ 20____.

Le participant/locataire paiera un loyer de :

_____ \$ par _____ (semaine/mois).

Le fournisseur de service paiera un loyer de :

_____ \$ par _____ (semaine/mois).

Le premier paiement de loyer sera dû le _____ e jour de chaque _____ (semaine/mois).

La caution (le cas échéant) pour le logement est fixée à _____ \$.

Cet Accord d'assistance au loyer couvre le paiement de jusqu'à trois mois d'assistance au loyer, pour un total de _____ \$.

AUTRES MODALITÉS :

- I. Le propriétaire et le participant/locataire doivent obligatoirement avoir conclu un accord d'occupation à titre précaire, un accord d'occupation écrit ou un accord de location signé afin de bénéficier de ces allocations.
- II. Durant la période du présent accord, le propriétaire (ou son délégué) fera parvenir au fournisseur de service une copie de tout avis relatif à l'occupation, dont les avis juridiques d'expulsion à l'encontre du participant/locataire.

REMARQUE : Si le chèque à l'ordre du fournisseur de service doit être fait à l'ordre d'une personne particulière, cette personne doit fournir la preuve de propriété du bien et la joindre à cet accord.

Si un chèque doit être fait à l'ordre d'un individu, son numéro de sécurité sociale est requis : _____ - _____ - _____.

Sinon, le numéro d'identification fiscale est requis : _____.

Assurez-vous que le chèque du fournisseur de service soit fait à l'ordre de :

Envoyez le chèque du fournisseur de service à :

_____ adresse _____ code postal

Le(s) propriétaire(s) et le fournisseur de service doivent signer ci-dessous :

Signature électronique du propriétaire :

Numéro de téléphone _____ Date : _____

Signature électronique du fournisseur de service :

Numéro de téléphone _____ Date : _____